ARRETÉ N° UCA-2026-556

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DU MASTER LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU MASTER LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES comme suit :

Master Langues, littératures/civilisat° étrangères/régionales parc. Média et médiation culturelle - 1ère année

Membres du jury

Christophe GELLY, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Nicolas VIOLLE, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Anne DUBET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Alix MEYER, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Ekaterina CENNET, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Priscilla WIND, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

Anne DUBET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Alix MEYER, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Ekaterina CENNET, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Priscilla WIND, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Master Langues, littératures/civilisat° étrangères/régionales parc. Média et médiation culturelle - 2ème année

Membres du jury

Christophe GELLY, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Nicolas VIOLLE, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Anne DUBET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Alix MEYER, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Ekaterina CENNET, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Priscilla WIND, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

Anne DUBET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Alix MEYER, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Ekaterina CENNET, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Priscilla WIND, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Master Langues, littératures/civilisat° étrangères/régionales parc. Métiers de l'enseig. Supérieur/recherche - 1ère année

Membres du jury

Christophe GELLY, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Nicolas VIOLLE, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Anne DUBET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Alix MEYER, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Ekaterina CENNET, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Priscilla WIND, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

Anne DUBET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Alix MEYER, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Ekaterina CENNET, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Priscilla WIND, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Master Langues, littératures/civilisat° étrangères/régionales parc. Métiers de l'enseig. Supérieur/recherche - 2ème année

Membres du jury

Christophe GELLY, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Nicolas VIOLLE, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

Anne DUBET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Alix MEYER, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Ekaterina CENNET, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Priscilla WIND, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

Anne DUBET, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Saulo NEIVA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Alix MEYER, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Ekaterina CENNET, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Priscilla WIND, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le
Directeur Général des Services
David ZUROWSKI

Le 29 octobre 2026

Le 29 octobre 2026

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.